RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SOFAGEC
Expertise comptable
Audit

Associés

Bruno
LABORIER

Nadège
MURAT

Grégory
ROJKOFF

Philippe
SALLE

Grégory
SÈVE

[redacted]

Tél
04 72 16 16 16
Email
contact@sofagec.fr
Web
sofagec.fr

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE
COMPTABLE INSCRITE
À L'ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES
AUVERGNE RHÔNE-ALPES
SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT
AUX COMPTES - MEMBRE
DE LA COMPAGNIE
RÉGIONALE DE LYON

SAS AU CAPITAL DE 100.000 €
452 736 184 RCS LYON
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE
FR14452736184

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Sur l'apport en nature de titres des sociétés ALCYON et MAGEIA PARTNERS, par 5 associés

ENDRIX GRP

[redacted]

504 431 362 – RCS LYON

Endrix GRP
Société par Actions Simplifiée
[redacted]

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Lyon, en date du 24 mars 2025, concernant la valeur des titres des sociétés ALCYON et MAGEIA PARTNERS que se proposent d'apporter les sociétés SEDNA PARTENAIRES, JMC & ASSOCIES, AY CONSEILS, FLOWER 3 HOLDING et EVEXIA HOLDING à la société Endrix GRP, nous avons établi le présent rapport sur la valeur des apports prévu à l'article L. 225-147 du Code de Commerce.

L'apport envisagé est décrit dans les deux contrats d'apport signés en date du 28 mars 2025. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Vous trouverez, ci-après, nos constatations et conclusions présentées, dans l'ordre suivant :

- Présentation de l'opération et description des apports,
- Diligences et appréciation de la valeur des apports,
- Conclusion.

SOFAGEC Expertise comptable Audit *Document signé électroniquement*

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. Contexte de l'opération

L'objectif est de permettre la montée au capital de la société Endrix GRP d'associés, via l'apport de tout ou partie de leurs titres détenus dans des sociétés filiales du groupe.

1.2. Présentation des sociétés et intérêts en présence

1.2.1. La société bénéficiaire des apports

La Société **Endrix GRP** est une Société par Actions Simplifiée, au capital de 8 520 000 euros, dont le siège est à LYON (69007) 18 Avenue Félix Faure, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 504 431 362.

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- L'exercice de la profession d'expert-comptable,
- L'exercice de la profession de commissaire aux comptes,

Elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet et qui sont compatibles avec celui-ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires.

Elle peut notamment détenir des participations dans des entreprises de toute nature sous le contrôle du conseil régional de l'Ordre dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'Ordre des experts-comptables.

Son capital social (avant apports) est fixé à la somme de 8 520 000 euros, divisé en 831 635 actions, composé de :

- 732 135 actions de catégorie "A", qui constituent des actions ordinaires,
- 99 500 actions de catégorie "p1", qui constituent des actions de préférence au sens de l'article L. 228-11 du Code de commerce et bénéficient de droits spécifiques définis dans les statuts de la Société.

1.2.2. Les apporteurs

1.2.2.1. La société SEDNA PARTENAIRES

La société **SEDNA PARTENAIRES** est une société par actions simplifiée au capital de 120 000 euros ayant son siège social à PARIS (75017) 178 rue de Courcelles, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 431 658 475.

La société est une société holding.

Monsieur Philippe LAFITTE est son Président.

SOFAGEC Expertise comptable Audit *Document signé électroniquement*

1.2.2.2. La société JMC & ASSOCIES

La société **JMC & ASSOCIES** est une société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 600 000 euros ayant son siège social à ETIOLLES (91450) 2 résidence les Bois du Cerf, immatriculée au RCS d'EVRY sous le numéro 503 027 211.

La société a pour objet l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.

Son Gérant et associé unique est Monsieur Jean-Marc CHOUCROUN.

1.2.2.3. La société AY CONSEILS

La société **AY CONSEILS** est une société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 2 500 euros ayant son siège social à PARIS (75017) 22 rue Théodore de Banville, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 792 510 240.

La société a pour objet l'exercice de la profession d'expert-comptable.

Son Gérant et associé unique est Monsieur Yoann AMZALAG.

1.2.2.4. La société FLOWER 3 HOLDING

La société **FLOWER 3 HOLDING** est une société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros ayant son siège social à SANT-CLOUD (92210) 15 rue de Buzenval, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 899 803 670.

La société est une société holding.

Son Président et associé unique est Monsieur Guillaume ROUDEAU.

1.2.2.5. La société EVEXIA HOLDING

La société **EVEXIA HOLDING** est une société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros ayant son siège social à PARIS (75008) 5 rue de Copenhague, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 898 551 080.

La société est une société holding.

Sa Présidente et associée unique est Madame Nathalie BOUVRET.

1.2.3.Les sociétés dont les titres sont apportés

1.2.3.1. La société ALCYON

La société **ALCYON** est une société par actions simplifiée, au capital de 1 237 200 euros, ayant son siège social à DOMONT (95330) ZAE des Fauvettes, 9 bis rue de la Briqueterie, immatriculée au RCS de PONTOISE sous le numéro 453 659 658.

SOFAGEC Expertise comptable Audit *Document signé électroniquement*

La société ALCYON a pour objet l'exercice de la profession d'expert-comptable et de la profession de commissaire aux comptes.

Le capital de la société d'un montant de 1 237 200 euros est divisé en 1 237 200 actions de 1 euro de valeur nominale, réparties ainsi (avant apports) :

- Endrix GRP : 927 767 actions,
- SEDNA PARTENAIRES : 73 115 actions,
- JMC & ASSOCIES : 73 116 actions
- AY CONSEILS : 125 999 actions,
- Autres associés : 37 203 actions.

Le Président de la société est la société Endrix GRP, Monsieur Philippe LAFITTE est Directeur Général.

1.2.3.2. La société MAGEIA PARTNERS

La société **MAGEIA PARTNERS** est une société par actions simplifiée au capital de 11 429 euros ayant son siège social à [redacted] immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 900 837 758.

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- Prestations de conseil et accompagnement auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés :
  - Conseil en finance, stratégie, organisation, management, gestion, ressources humaines, marketing et communication, de la conception à la mise en œuvre,
  - Coaching personnalisé,
  - Services de formation.
- Le conseil en systèmes informatiques, l'édition et la réalisation de logiciels, et toutes autres activités rattachées à l'informatique notamment la formation à l'utilisation de logiciels informatiques, le conseil aux entreprises en matière informatique.
- Le développement de prestations juridiques, administratives, financières, comptables, techniques ou commerciales, marketing, communication tant pour elle-même que pour le compte de ses filiales.
- Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Le capital de la société d'un montant de 11 429 euros est divisé en 11 429 actions de 1 euro de valeur nominale, réparties ainsi (avant apports) :

- Endrix GRP : 3 429 actions,
- FLOWER 3 HOLDING : 3943 actions,
- EVEXIA HOLDING: 3943 actions,
- Emmanuel MILLARD : 114 actions.

Le Président de la société est la société FLOWER 3 HOLDING, la société EVEXIA HOLDING est Directrice Générale.

SOFAGEC Expertise comptable Audit *Document signé électroniquement*

1.3. Description de l'opération

Les modalités de réalisation des apports sont exposées dans les deux contrats d'apport signés en date du 28 mars 2025, entre la société Endrix GRP et les apporteurs.

Elles peuvent se résumer comme suit.

1.3.1. Caractéristiques essentielles des apports

Les Apporteurs font apport, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en pareille matière, à la Endrix GRP, de :

- 136 116 actions de la société **ALCYON**, effectués par :
  - La société SEDNA PARTENAIRES, pour 36 558 actions,
  - La société JMC & ASSOCIES, pour 36 558 actions,
  - La société AY CONSEILS, pour 63 000 actions.

La valeur de ces actions a été déterminée sur la base de la valeur d'acquisition déterminée en janvier 2025 pour l'opération de prise de participation d'Endrix GRP. Il résulte que la valeur d'une action de la Société ALCYON est estimée à environ 7,05 €.

- 1 678 actions de la société **MAGEIA PARTNERS**, effectués par :
  - La société FLOWER 3 HOLDING, pour 839 actions,
  - La société EVEXIA HOLDING, pour 839 actions.

La valeur de ces actions a été déterminée sur la base de la valeur d'acquisition déterminée en juillet 2024 pour l'opération de prise de participation d'Endrix GRP. Il résulte que la valeur d'une action de la Société MAGEIA PARTNERS est estimée à environ 131,25 €.

Les Apporteurs déclarent, chacun en ce qui le concerne :

- qu'ils n'ont jamais été en état de faillite, règlement judiciaire, liquidation des biens, redressement ou liquidation judiciaire et que leur patrimoine n'est menacé d'aucune mesure de confiscation ;
- que les sociétés dont les droits sociaux sont apportés n'ont jamais été et ne sont pas en état de cessation de paiements, de redressement ou de liquidation judiciaires et ne font pas l'objet d'une procédure de règlement amiable.

Pour sa part, Monsieur David HUMBERT, déclare, au nom de la société Endrix GRP, bénéficiaire, avoir eu parfaite connaissance des opérations effectuées par les sociétés dont les titres sont apportés depuis le début de leurs exercices en cours, et que lesdites opérations ne sont pas, selon lui, de nature à modifier l'évaluation des droits sociaux apportés.

La Société Endrix GRP sera propriétaire des actions à elle apportées à compter du jour où aura été prise la décision de constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de son capital par voie d'émission d'actions nouvelles attribuées aux apporteurs en contrepartie de leurs apports.

SOFAGEC Expertise comptable Audit *Document signé électroniquement*

Les apports constituent des apports purs et simples soumis au régime de droit commun des apports en nature prévu à l'article L 223-33 du Code de commerce.

1.3.2.Conditions suspensives

Les présents apports sont soumis aux conditions suspensives suivantes :

- Établissement du présent rapport,
- Approbation de l'évaluation des apports et constatation de la réalisation de l'augmentation de capital par l'assemblée générale extraordinaire de la société bénéficiaire.

1.3.3.Rémunération des apports

Les apports ci-dessus décrits, évalués à la somme globale de 1.180.038,48 euros sont consentis et acceptés moyennant l'attribution aux apporteurs de 18.026 actions nouvelles (actions ordinaires catégorie A) de la société Endrix GRP, d'environ 10,24 € chacune de valeur nominale, identiques aux actions ordinaires préexistantes.

Ces nouvelles actions seront émises au prix unitaire de 65,47 euros, soit avec une prime d'apport de 55,22 euros.

Les actions ordinaires nouvelles seront attribuées aux apporteurs en proportion de la valeur de leurs apports, à savoir :

- SEDNA PARTENAIRES : 3 938 actions
- JMC & ASSOCIES : 3 938 actions
- AY CONSEILS : 6 786 actions
- FLOWER 3 HOLDING : 1 682 actions
- EVEXIA HOLDING : 1 682 actions

Il sera alors décider, à titre de rémunération des apports, d'augmenter le capital social de 184.674,19 euros.

La prime d'apport d'un montant global de 995.364,29 euros sera inscrite à un compte spécial au passif du bilan sur laquelle porteront les droits des associés anciens et nouveaux et qui pourra recevoir toute affectation décidée par l'assemblée générale.

Les actions ordinaires nouvelles porteront jouissance à compter du jour de leur émission. Elles seront entièrement assimilées aux actions ordinaires composant actuellement le capital de la société Endrix GRP, notamment, en ce qui concerne le bénéfice, les exonérations ou l'imputation de toutes charges fiscales.

Aucun avantage particulier n'est convenu ni stipulé au profit des apporteurs à titre de complément de rémunération.

SOFAGEC Expertise comptable Audit *Document signé électroniquement*

1.4.Présentation de l'apport

1.4.1.Méthode d'évaluation retenue

Les apports n'impliquent pas des sociétés sous contrôle commun au sens du règlement ANC 2023-08 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées. Dès lors ils seront réalisés à leur valeur réelle résultant d'une estimation arrêtée par les intéressés.

1.4.2.Description des apports

La valeur des actions de la société **ALCYON** apportées a été déterminée sur la base de la valeur d'acquisition déterminée en janvier 2025 pour l'opération de prise de participation d'Endrix GRP.

Il résulte que la valeur d'une action de la Société ALCYON est estimée à environ 7,05 €, soit un montant global de 8 724 000 euros, conduisant à une valorisation des apports de :

Apporteur	Nombre d'actions apportées	Evaluation
SEDNA PARTENAIRES	36 558	257 785,32 euros
JMC & ASSOCIES	36 558	257 785,32 euros
AY CONSEILS	63 000	444 238,60 euros
TOTAL	136 116	959 809,23 euros

La valeur des actions de la société **MAGEIA PARTNERS** apportées a été déterminée sur la base de la valeur d'acquisition déterminée en juillet 2024 pour l'opération de prise de participation d'Endrix GRP.

Il résulte que la valeur d'une action de la Société MAGEIA PARTNERS est estimée à environ 131,25 €, soit un montant global de 1 500 000 euros, conduisant à une valorisation des apports de :

Apporteur	Nombre d'actions apportées	Evaluation
FLOWER 3 HOLDING	839	110 114,62 euros
EVEXIA HOLDING	839	110 114,62 euros
TOTAL	1 678	220 229,24 euros

Le montant global des apports s'élève ainsi à 1.180.038,48 €.

SOFAGEC Expertise comptable Audit *Document signé électroniquement*

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. Diligences mises en œuvre par le Commissaire aux Apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer les associés de la société ENDRIX GRP sur la valeur des apports devant être effectués.

Nous avons notamment :

- Echangé avec les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen des deux contrats d'apport de titres ;
- Vérifié la pleine propriété des titres apportés en nous faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
- Consulté les documents juridiques et financiers mis à notre disposition concernant la vie sociale des sociétés concernées ;
- Consulté les derniers comptes annuels arrêtés au 31 août 2024 de la société ALCYON, et de sa filiale PRESENCE AUDIT & CONSEIL, lesquels ont été approuvés par les associés ;
- Consulté les comptes annuels de la société MAGEIA PARTNERS, arrêtés au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024 (non encore approuvés) ;
- Consulté la documentation juridique relative aux prises de participation récentes de la société Endrix GRP au capital des sociétés dont les titres sont apportés ;
- Examiné l'approche d'évaluation mise en œuvre par les parties.

Enfin, nous avons obtenu une lettre d'affirmation de la part des dirigeants de la société ENDRIX GRP, nous confirmant d'une part, que les informations comptables retenues pour l'évaluation des apports reflètent la situation actuelle et future de l'activité des sociétés concernées et d'autre part, l'absence, à la date du présent rapport, d'événements ou faits de nature à affecter dans ses aspects significatifs, l'évaluation des apports dans le cadre de l'opération envisagée.

2.2. Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport et de sa conformité à la réglementation comptable

Les apports de titres envisagés sont effectués par des sociétés n'étant pas sous contrôle commun avec la société bénéficiaire.

Il a été décidé de retenir la valeur réelle estimée des titres apportés, en tant que valeur d'apport à concurrence du nombre de titres apportés.

SOFAGEC Expertise comptable Audit *Document signé électroniquement*

Le choix de cette méthode est conforme aux dispositions du règlement ANC 2023-08 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de notre part.

2.3. Réalité de l'apport

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété des titres apportés.

2.4. Appréciation de la valeur de l'apport

2.4.1. Nature des apports et caractéristiques de l'appréciation

Les apports portent sur des titres représentant 11 % du capital de la société ALCYON et 14,68 % du capital de la société MAGEIA PARTNERS.

2.4.2. Détermination de la valeur des apports par les parties

La valeur des actions apportées a été déterminée sur la base de la valeur d'acquisition déterminée pour les opérations de prise de participation d'Endrix GRP au capital des sociétés dont les titres sont apportés.

Ces opérations ont été réalisées en juillet 2024 pour la société MAGEIA PARTNERS, et en janvier 2025 pour la société ALCYON.

La valeur des titres avait été déterminée sur la base des derniers comptes annuels des sociétés concernées. La méthode de valorisation utilisée était basée sur une valeur d'entreprise déterminée tant par un coefficient du chiffre d'affaires, que par des multiples d'EBITDA.

Notons que la valeur retenue pour les actions MAGEIA PARTNERS apportées est restée inchangée, et n'a pas été revalorisée de l'augmentation de capital opérée en juillet 2024 (prise de participation de Endrix GRP).

2.4.3. Valorisation des sociétés

Pour apprécier la valeur des apports, nous avons mis en œuvre une évaluation multicritère, basée sur l'utilisation de méthodes courantes d'évaluation d'entreprises comparables. Cette évaluation a été réalisée pour chaque société dont des titres sont apportés.

Les valeurs retenues correspondent aux prix d'acquisition fixés par les parties lors des prises de participation initiales de la société Endrix GRP au capital desdites sociétés. Nous pouvons considérer ces valorisations comme représentatives d'un prix de marché.

Une attention particulière a été portée sur les données financières retenues pour la fixation de ce prix, mais également au contexte global dans lequel ces opérations ont été envisagées, notamment au regard des informations recueillies sur la dynamique actuelle des affaires des sociétés concernées, et des synergies possibles avec le groupe Endrix.

SOFAGEC Expertise comptable Audit *Document signé électroniquement*

2.4.4.Synthèse des valorisations

Les valorisations ressortant de ces approches confortent la valeur des apports.

3. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 1.180.038,48 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature, majoré de la prime d'apport.

Fait à SAINTE FOY LES LYON, le 4 avril 2025
Le Commissaire aux Apports
SAS SOFAGEC,
représentée par **Philippe SALLE**



SOFAGEC Expertise comptable Audit *Document signé électroniquement*